



ARRETE DU MAIRE

Portant prorogation de l'arrêté n°43-2025
(réglementation temporaire de la circulation
et du stationnement des véhicules
rue des Vignes, du n° 5 au n° 18)

Le Maire de SAINT-WITZ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1, L. 2215-5 ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants, R. 2122-1 et suivants et R.2125-2 ; L.3111.1 ;

VU le code de la route et notamment l'article L. 130-4, L.325-1, L.411-1, R.110-1, R.411-1 et R.417-9 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, R.113-1 et suivants ;

VU la demande initiale de l'entreprise ECOTS-BTP représentée par Monsieur MACHADO Tonio en date du 24/02/2025, demeurant à TSA 70011 chez Sogelink à DARDILLY CEDEX (69134) pour travaux de renouvellement des branchements AEP ;

Considérant que ces travaux n'ont pas pu être finalisés dans le délai imparti ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, pour la sécurité des employés et des usagers sur la voie, il y a eu lieu de réglementer la circulation et le stationnement, de la rue des Vignes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 25-2025 du 10 avril 2025 est prorogé jusqu'au dimanche 25 mai 2025 inclus.

Les travaux cités étant prolongés, les prescriptions de l'arrêté 43-2025 en date du 10 avril 2025 restent inchangées et sont applicables jusqu'au 25 mai 2025 inclus.

ARTICLE 2 : L'entreprise ECOTS-BTP s'engage à afficher le présent arrêté à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice administrative, le présent arrêté pour faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Surveilliers,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Entreprise ECOTS-BTP

À Saint-Witz, 29 avril 2025

Le Maire,

Frédéric MOIZARD

